

**JOURNAL OFFICIEL****DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL****PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE**

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		La ligne ..... 1.000 francs	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Six mois	Un an	Six mois	Un an	Chaque annonce répétée ..... Moitié prix	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO .....		31.000f.		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Etranger : France, Zaire		20.000f. 40.000f		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81	
	R.C.A. Gabon, Maroc.		23.000f 46.000f			
	Algérie, Tunisie.		-			
	Etranger : Autres Pays		Année courante 600 f			
	Prix du numéro .....		Année ant. 700f.			
	Par la poste : .....		Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé .....		900 f			
			Par la poste -			

**S O M M A I R E****PARTIE OFFICIELLE****L O I**

2021

14 janvier ..... Loi n° 2021-14 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord pour l'établissement d'Africa Finance Corporation (AFC), adopté à Abuja, le 28 mai 2007 ..... 103

**PARTIE NON OFFICIELLE**

Annonces ..... 125

**PARTIE OFFICIELLE****L O I**

**Loi n° 2021-14 du 14 janvier 2021 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord pour l'établissement d'Africa Finance Corporation (AFC), adopté à Abuja, le 28 mai 2007**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conscients que le manque de financement adéquat des investissements constitue un obstacle au développement des infrastructures et à l'expansion du commerce en Afrique, les Etats et organisations internationales parties au présent Accord ont mis en place Africa Finance Corporation (AFC) avec le statut d'institution financière internationale. Destiné à assouplir les conditions de mobilisation des financements en diversifiant les sources des investissements en vue de réduire le gap infrastructurel des Etats africains, l'Accord portant établissement de l'AFC a été adopté à Abuja, le 28 mai 2007.

*Africa Finance Corporation* est une institution financière internationale qui a pour objectif d'encourager la croissance économique et le développement individuel des Etats membres en réduisant le déficit d'investissement en Afrique. Ses missions consistent entre autres, à :

- soutenir et encourager le développement en Afrique par la fourniture de fonds de placement ;
- faciliter le commerce africain en général, et le commerce axé sur les exportations des pays africains, en particulier ;
- contribuer au développement des secteurs de l'énergie et des industries extractives ;
- fournir des facilités de réaffectation des prêts et de refinancement aux institutions financières africaines.

A ce jour, vingt-trois pays africains ont signé leurs lettres d'adhésion ou déposé leurs instruments de ratification. Il s'agit du Bénin, du Cap-Vert, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la Gambie, du Ghana, du Gabon, de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, du Malawi, du Nigéria, de la Mauritanie, de Maurice, de l'Uganda, de la Sierra Léone, du Togo, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe.